



Ecole Provinciale d'Administration

Approfondissement sur les marchés publics

20 heures

- connaître les principales dispositions légales régissant la matière des marchés publics et de trouver l'information adéquate
- identifier les grands principes et les exigences régissant la matière des marchés publics (concurrence, transparence, égalité de traitement, service fait et accepté...)
- distinguer les différents types de marchés et prescrire la procédure adéquate aux situations présentées
- appliquer les principales dispositions en matière d'exécution de marché : champ d'application de la législation, dérogations, cautionnement, paiement, avances, modifications au marché, défauts d'exécution et sanctions
- identifier de manière détaillée le déroulement des principales procédures de marché en respectant les règles de publicité, de sélection qualitative, de régularité et d'attribution
- analyser de la jurisprudence civile ou administrative relative au contentieux des marchés publics
- identifier les compétences des organes décisionnels des pouvoirs locaux en matière de marchés publics